

Le vent a cessé de souffler sur la société FrancEole

Le tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône a prononcé la liquidation judiciaire du fabricant de mâts d'éoliennes basé à Longvic. La société, créée en 2007, n'a pu faire face à la concurrence étrangère. Les salariés, eux, dénoncent « l'inaction » de leur principal actionnaire.

Ils attendaient un « miracle ». Il n'est jamais venu. Sans candidat à sa reprise, le tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône a prononcé la liquidation judiciaire de FrancEole, le fabricant de mâts d'éolienne en métal situé à Longvic. Les repreneurs avaient jusqu'au 17 juin pour se manifester. Aucun ne s'est avancé. La société, fondée en 2007 et la seule sur ce secteur en France, va donc disparaître du paysage. Et emporter, d'un souffle, ses 61 emplois. « Nous nous y attendions bien sûr. Même si on espérait un ultime rebondissement », regrette Imad Khouadri, délégué CFDT chez FrancEole.



FrancEole, société basée à Longvic, a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône. Photo archives LBP/Philippe BRUCHOT

Il rappelle que lui et ses collègues étaient au chômage technique depuis début mai. La faute à un carnet de commandes désespérément vide. Selon notre interlocuteur, c'est « un important problè-

me de trésorerie » qui a mis à mal l'entreprise, déjà fragilisée par une forte concurrence européenne. Ce vendredi, une réunion se tient sur le site de Longvic pour annoncer la nouvelle à l'ensemble

des salariés qui seront « licenciés économiques ».

« Mourir en silence »

Pour mémoire, le site côtè-d'orien avait été racheté en

octobre 2017 par le fonds d'investissement néerlandais Nimbus, alors que la société connaissait son premier redressement judiciaire. « Cela n'a rien donné. En deux ans, nous n'avons vu aucun investissement, aucune stratégie d'entreprise, aucune diversification », regrette notre interlocuteur, qui répète que « tout le monde les a laissés mourir en silence ». Pourtant, en septembre 2018, Delphine Gény-Stephann, alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, était venue apporter son soutien aux salariés. Le maire de Longvic, José Almeida ; la députée de la troisième circonscription de Côte-d'Or, Fadila Khattadi ; le commissaire au redressement productif et la Direccte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) avaient également été interpellés. En vain.

Marie MORLOT